

NOTE DE SYNTHÈSE
Annexé au BUDGET PRIMITIF 2022
De la commune de TANNAY
VOTÉ le 04 avril 2022

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.
Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2022

1- Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Tannay : source INSEE

2012	2021
605 hab	591 hab

L'analyse des ratios de Tannay :

La population DGF de Tannay :

2019	2020	2021
693 hab	692 hab	686 hab

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2019	2020	2021
1 055 €	1 057 €	1 066 €

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2019	2020	2021
1 185 €	1 203 €	1 213 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.

③ Produit des impositions directes / population :

2019	2020	2021
453 €	466 €	471 €

Ce ratio est stable par rapport à l'année dernière.

	Bases effectives 2020	Bases effectives 2021	% évolution	Bases effectives 2022	% évolution
Taxe foncière bâtie	714 400	708 320	-0,85 %	733 100	+ 3,50 %
Taxe foncière non bâtie	67 500	67 714	+ 0,32 %	70 000	+ 3,38 %

Taux d'imposition 2022 :

- Taxe foncière bâti : 39,30 %
- Taxe foncière non bâtie : 44,17%

Pas d'augmentation du taux d'imposition.

④ Dépenses d'équipement brut / population :

2019	2020	2021
842 €	1 018 €	1 027 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé pour l'agrandissement et l'aménagement du centre de secours (stèle, parking, foyer), les travaux de faux plafonds et de luminaires au 1^{er} étage de la Mairie, la restauration de la salle des fêtes, la réfection de la voirie au hameau de Bellevue, l'installation d'un paratonnerre à l'église, la fourniture de postes informatiques à l'école,... qui demeure conséquent.

⑤ Encours de la dette/population :

2019	2020	2021
912 €	913 €	787 €

Ce ratio représente le capital restant dû par rapport à la population DGF. On constate une légère baisse en raison de l'achèvement d'un prêt.

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2022	87 918,78	7 618,35	80 300,43	446 364,13
2023	45 247,29	5 328,85	39 918,44	366 063,70
2024	41 366,51	4 456,62	36 909,89	326 145,26
2025	22 645,16	3 809,79	18 835,37	289 235,37
2026	22 835,19	3 553,26	19 281,93	270 400,00
2027	23 029,71	3 290,65	19 739,06	251 118,07
2028	23 228,84	3 021,81	20 207,03	231 379,01
2029	23.432,70	2 746,61	20 686,09	211 171,98
2030	23 641,39	2 464,87	21 176,52	190 485,89
2031	23 855,05	2 176,47	21 678,58	169 309,37
2032	24 073,74	1 881,20	22 192,54	147 630,79
2033	24 297,62	1 578,96	22 718,66	125 438,25
2034	24 526,83	1 269,55	23 257,28	102 719,59
2035	24 761,45	952,80	23 808,65	79 462,31
2036	25 001,64	628,54	24 373,10	55 653,66
2037	25 247,52	296,58	24 950,94	31 280,56
2038	6 350,98	21,36	6 329,62	6 329,62
TOTAL GENERAL	491 460,40	45 096,27	446 364,13	

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année. (annexe 1)

La structure de la dette est composée de 5 emprunts dont un à taux variable indexé sur le livret A. Tous les autres sont des emprunts à taux fixe.

⑥ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2019	2020	2021
73 €	72 €	72 €

Ce ratio confirme le maintien au niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat par habitant stable.

⑦ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2019	2020	2021
42 %	42 %	42 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité qui se maintient cette année.

⑧ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2019	2020	2021
99,52 %	101,58 %	100,06 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

On constate cette année que la marge d'autofinancement est légèrement dépassée et que la seule possibilité pour les projets futurs sera le recours à l'emprunt.

2 - Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Annexe 2 : tableau des subventions aux associations.

3 - Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS : Néant

ACQUISITIONS : Néant

4 - BUDGET 2022

Nous avons terminé l'année 2021 avec un **excédent cumulé de 31 953,74 €** qu'il convient de le reporter en 2022.

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2021	BP 2022	% BP 2022 / Reçu 2021
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	41 925,00	85 230,00	+ 103,29 %
73	IMPOTS ET TAXES	403 902,00	401 027,00	- 0,50 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	231 531,00	243 179,00	+ 5,03 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	149 800,00	149 000,00	- 0,53 %
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	500,00	450,00	- 10 %
013	ATTENUATION DE CHARGES	5000,00	5 000,00	0
	RECETTES REELLES	832 658,00	883 886,00	+ 6,15 %
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	832 658,00	883 886,00	+ 6,15 %
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	141 691,54	31 953,74	- 77,45 %

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : **+ 103,29 %**

Par rapport à 2021, ce chapitre est en forte hausse en raison de la vente de bois prévue pour la création de la route forestière par l'ONF. Les recettes versées par les familles fréquentant la cantine, garderie et accueil de loisirs sont également en hausse.

Chapitre 73 = impôts et taxes : - 0,50 %
Une baisse due au niveau des taxes foncières.

Chapitre 74 = dotations et participations : + 5,03 %

Malgré une légère baisse des dotations (notamment de la DGF) par rapport à 2021, une hausse assez conséquente a eu lieu pour le versement de la CAF relatif aux services de la garderie et de l'accueil de loisirs.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : - 0,53 %

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations de nos logements communaux. Une légère baisse due à des logements vacants.

Chapitre 013 = atténuations de charges : 0

Ce chapitre n'a pas évolué.

Les dépenses de fonctionnement

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATÉ 2021	BP 2022	% BP 2022 / Mandaté 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 000,00	238 700,00	+ 8,50%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	309 400,00	340 950,00	+10,20 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	82 195,00	104 294, 00	+ 26,89 %
66	CHARGES FINANCIERES	11 000,00	9 000,00	-18,18 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	2 000,00	2 700,00	+ 35 %
68	Dotations provisions semi-budgétaires	3 000,00	500,00	- 83,33 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	78 845,00	78 845,00	0
022	DEPENSES IMPREVUES	25 042,54	21 950,14	- 12,35 %
	DEPENSES REELLES	731 482,54	796 939,14	+ 8,95 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	731 482,54	796 939,14	+ 8,95 %
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	195 382,00	118 900,60	- 39,14 %

Chapitre 011 = charges à caractère général : + 8,50 %

Une hausse des charges courantes est prévue pour 2022 en raison de l'inflation des matières premières.

Chapitre 012 = charges de personnel : + 10,20 %

Une hausse des charges de personnel est prévue pour 2022 due au remplacement de personnel.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : - 26,89 %

Ce chapitre enregistre principalement les indemnités des élus, les contributions au SIEEN, au SDIS en légère baisse pour 2022. Les subventions aux associations sont en forte hausse cette année dues aux festivités notamment le comice agricole et à l'octroi de subventions supplémentaires.

Chapitre 66 = Charges financières : - 18,18 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts qui sont en baisse en raison de l'échéance de prêt.

Chapitre 014 = Atténuation de produits : 0

Le reversement GIR se maintient, peu de changement prévisible.

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

CHAP.	RECETTES	Reçu 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers	20 000,00	26 642,00
1068	Affectation du résultat	154 899,31	299 540,80
13	Subventions d'investissement	104 577,00	25 297,00
16	Emprunts et dettes assimilés	50 000,00	
165	Dépôts et cautionnement	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles		
	RECETTES REELLES	331 476,31	353 479,80
45	Opération pour le compte de tiers	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections (cessions)	6 630,00	0
	RESTES A REALISER	241 323,20	295 484,20
001	Solde d'exécution reporté	24 443,25	0
021	Virement à la section de fonctionnement	195 382,00	118 900,60
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	799 254,76	767 864,60

Les dépenses d'investissement

CHAP.	DEPENSES	Mandaté 2021	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	94 200,00	91 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 765,00	2 937,60
23	Dépenses d'équipement	281 624,00	77 902,00
27	Autres immobilisations financières	0	1 000,00
45	Opération pour le compte de tiers	0	0
	DEPENSES REELLES	378 589,00	172 839,60
040	Opérations d'ordre entre sections (cessions)	0	0
	RESTES A REALISER	420 665,76	558 705,81
001	Solde d'exécution reporté	0	36 319,19
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	799 254,76	767 864,60

Les recettes et les dépenses d'investissement restent constantes, les restes à réaliser demeurent assez conséquents tels que l'extension et l'aménagement du centre de secours (parking, stèle, foyer), la réfection de la voirie de Bellevue, l'étude pour le clocher de l'Eglise, la restauration de la salle des fêtes (chauffage, sanitaires, électricité et menuiseries) et la réfection de l'électricité à la gendarmerie à ceci s'ajoute de nouveaux projets tels que : l'isolation des combles à la gendarmerie, la création d'un parking vers le stade, la réfection de l'électricité des vestiaires du club de foot, la réfection du chemin de Gravelot, le remplacement de l'éclairage du Pôle culturel, la maîtrise d'œuvre du projet de la route forestière par l'ONF, l'engazonnement du cimetière, la participation de parts sociales pour l'abattoir de Corbigny. Malgré ces nouveaux investissements qui alourdissent le budget, il reste tout de même équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget de fonctionnement est également voté en équilibre en dépenses et en recettes.

ANNEXE 1

Commune de TANNAY - Commune de Tannay - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	87 918,78
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	87 918,78
Recettes réelles de fonctionnement	II	883 886,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,95
--	--------	------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ANNEXE 2

Commune de TANNAY - Commune de Tannay - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	24	Subvention	ASSOC SPORTIVE BOULISTE	Association	1 000,00
6574	18	Subvention	ACVG	Association	100,00
6574	16	Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	355,00
6574	25	Subvention	Assoc. LA CROIX-ROUGE DELEGATION LOCALE ST SAULGE	Association	50,00
6574	26	Subvention	COMICE AGRICOLE DE TANNAY	Association	1 500,00
6574	20	Subvention	Assoc. TANNAYSIE EN FETE	Association	750,00
6574	14	Subvention	ASSOC AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA NIEVRE	Association	80,00
6574	22	Subvention	FLOTTEURS FM 91 MHZ	Association	50,00
6574	12	Subvention	GENERATION MOUVEMENT DES HEURES D'AUTOMNE	Association	700,00
6574	27	subvention Téléthon	AFM	Association	80,00
6574	15	Subvention	COMITE DE JUMELAGE NORHEIM NAHE-TANNAY	Association	500,00
6574	5	Subvention	JEUNESSE SPORTIVE TANNAYSIENNE	Association	1 500,00
6574	29	subvention	OGEC SAINT LEONARD - ECOLE MIXTE PRIVEE	Association	350,00
6574	9	Subvention	PREVENTION ROUTIERE	Association	50,00
6574	30	Subvention	Assoc. NATURE EN LIVRES	Autre personne de droit privé	200,00
6748	28	subvention action Ukraine	MINISTERE EUROPE ET AFFAIRES ETRANGERES	Etat	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.